

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 juin 2015

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Et je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Claire-Lise DETREY, Anne GANDER, Anne-Louise GILLIÉRON, Claude-Anne JAQUIER, Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Robin DELISLE, Raphaël FRANZI, Christian GIROUD, Olivier MAIBACH, Yves VUAGNIAUX, Christian WEILER et Loïc WILLOMMET.

Membres absents :

Mme et M. les Conseillers : Arta PAPAZI et Philipp MÜLLER.

Membres présents	84
Membres excusés	13
Membres absents	2
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est accepté à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 26 MARS 2015**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 26 mars 2015** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

4. **APPROBATION DU PV
DU 7 MAI 2015**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 7 mai 2015 n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec toujours remerciements à nos secrétaires.

5. **ASSERMENTATION**

La démission de Mme Joanne MÜLLER, laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

Le Bureau électoral a pris acte, dans sa séance du 26 mai dernier, du dépôt de la deuxième liste complémentaire du parti socialiste. Conformément aux articles 67 et 82 de la nouvelle LEDP, les signataires de la liste pour l'élection du 13 mars 2011 déclarent déposer la candidature suivante :

1. Madame Harmony ANDRIE EMINI, née en 1984, infirmière spécialisée
2. Monsieur Zamir DUSHAJ, né en 1976, gérant d'une entreprise de stores
3. Madame Mireille BANDERET, née 1949, laborantine
4. Madame Hiba ADEN, née en 1979, opératrice de machine
5. Madame Khadija FATHI, née en 1967, assistante en laboratoire
6. Monsieur Ervin SHEU, né en 1973, comptable
7. Monsieur Julien WICKI, né en 1982, enseignant.

Mme Harmony ANDRIE EMINI, première de cette liste, née en 1984 et domiciliée à la rue Françoise-Perret 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Joanne MÜLLER.

Je prie Mme Harmony ANDRIE EMINI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Harmony ANDRIE EMINI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 de notre règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Carmen TANNER.

Mme Harmony ANDRIE EMINI : « Oui, je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire de notre règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre guise.

Et je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. **COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

Minute ailleurs

Cette fois-ci, ce sera vraiment une minute, je vous le promets. Une minute pour vous relayer ce petit clin d'œil que me racontait notre collègue Brian OOSTERHOFF. Au Conseil européen, lorsqu'un sujet extrêmement difficile et délicat s'agende pour une séance déjà bien fournie, il est fait en sorte que ce sujet vienne en fin de matinée, si bien que les discussions et débats qui auraient pu être fournis et longs, se résument soudainement à l'essentiel, pris en tenaille entre les cris d'un estomac qui réclame sa pitance. Voilà un subterfuge de négociation qui est peut-être vieux comme le monde, et réutilisé dans une haute sphère décisionnelle. Voilà, une minute !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition-requête de
M. Marcel DESPLAND*

Lors de notre dernière séance, nous avons pris acte de la pétition-requête de M. Marcel DESPLAND du 1^{er} mai concernant la Maison Futsall, le nouveau visage du Stade St-Roch-les-Bains et les implantations à l'Avenue de la Plage.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 26 mai et a décidé, selon l'article 34b alinéa 3 de la nouvelle Loi sur les communes, de la classer sans suite, celle-ci étant rédigée en termes incompréhensibles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition de Mme Nathalie
JEANMONOD*

En date du 2 juin, j'ai reçu une pétition de Mme Nathalie JEANMONOD pour le maintien du concert de la Saint-Sylvestre au Temple d'Yverdon-les-Bains avec L'Ensemble Tiffany.

Le Bureau en prendra connaissance lors de sa prochaine séance et décidera de la suite à donner.

Ces courriers sont à disposition auprès des secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de
Mme Stéphanie DOBLER*

Nous prenons acte que Mme Stéphanie DOBLER ne siègera plus au Conseil communal ayant déménagé au 1^{er} juin. Cette information nous ayant été communiquée cet après-midi, la procédure habituelle suivra au prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Salle des Débats

Réjouissez-vous chers collègues, un préavis est en phase de finalisation au Greffe concernant l'aménagement de notre Salle des Débats.

Dans ce préavis, qui sortira courant de l'été, deux projets nous seront soumis, ou plutôt deux options. La première option développe un projet de réaménagement lourd de cette même salle. Cela comprendra la mise en place de pupitres, soit un mobilier fixe, avec des micros, une meilleure connexion internet et le vote à distance, cela sans compter une rénovation profonde de cette salle.

L'autre option propose d'attendre la création de bâtiments communaux pour s'installer dans une salle qui aura cette vocation de symposium. Cela pourrait prendre place dans le futur bâtiment multiplex de la place de l'Ancien-Stand. En attendant cette réalisation, quelques aménagements plus modestes seraient investis dans cette salle, comme le remplacement de nos chaises.

Deux projets et comme vous le voyez deux visions, où le Conseil sera amené à trancher. D'ici-là, les services ont besoin que vous les aiguillez sur le choix des chaises dans le cas du scénario 2, soit le scénario du déménagement et de l'investissement léger dans cette salle. Ces chaises sont à votre disposition pour des tests dans la salle des Pas-Perdus à l'issue de cette séance. Il vous suffit pour cela de mentionner sur une fiche votre préférence.

Déjà un grand merci pour votre participation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY
- Deux Questions de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (sera remplacée par un Vert)

7. **COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD:

Non, Mme la Présidente.

8. **PRÉAVIS
N° PR15.07PR BIS**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES 3805 ET 2 DANS LE SECTEUR AUX BAINS ET DES IMMEUBLES SIS DESSUS ; UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA VENTE DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS AU FONDS IMMOBILIER CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND LIVINGPLUS ; UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT AU PROFIT DE CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND LIVINGPLUS ; LA VALIDATION D'UNE TRANSACTION GLOBALE CONDUISANT AU DÉENGAGEMENT DE LA VILLE DES SOCIÉTÉS GRAND HÔTEL DES BAINS SA ET CITÉ DES BAINS SA, AINSI QUE DE L'ASSOCIATION MÉDICALE DU CENTRE THERMAL ; LA RÉPONSE À LA MOTION DU CONSEILLER D. VIQUERAT, DU 1ER NOVEMBRE 2012.

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS ARMADA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES
RAPPORTEUR : M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Conseiller François ARMADA

Étant donné que la Commission des affaires immobilières propose un amendement, je débiterai par la lecture de cet amendement avant de passer à la lecture des conclusions du rapport.

Il est évoqué que la Municipalité sollicite l'achat des parcelles 2 et 3805 pour créer une seule parcelle communale de 45'334 m².

L'article 10 du préavis est donc incorrect, celui-ci devrait être rédigé de la manière suivante :

Article 10 : La Municipalité est autorisée à octroyer à Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus un droit de superficie distinct et permanent, renouvelable, sur ~~une parcelle~~ **une partie** d'environ 34'879 m² **de la nouvelle parcelle**, pour 80 ans ;

et non pas sur une parcelle d'environ 34'879 m².

Lecture des conclusions du rapport de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Je lirai tout d'abord le résumé et puis ensuite le vœu de la Commission des finances, et finalement les conclusions.

En résumé, le préavis qui nous est soumis et les 13 premiers articles sur lesquels nous devons nous prononcer constituent la concrétisation du protocole d'accord signé entre les parties en décembre 2014, et concluant la procédure engagée depuis fin 2012 par les nouveaux Conseils d'administration des deux sociétés pour trouver un repreneur du Grand Hôtel des Bains et de Cité des Bains. Il répond ainsi également au 14^e article qui nous est soumis, à la motion de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT.

Sur le plan des finances communales, le préavis a pour conséquence l'abandon de la créance remboursable de CHF 2.5 millions figurant au bilan du Grand Hôtel des Bains et l'amortissement

du capital-actions des deux sociétés figurant au bilan des comptes communaux pour un montant de CHF 3'499'200.- pour le Grand Hôtel des Bains et CHF 4'613'800.- pour Cité des Bains. Notons à ce sujet qu'un amortissement de CHF 5'000'000.- a d'ores et déjà été effectué au boucllement des comptes 2014. Le solde de CHF 3'113'000.- sera amorti au boucllement des comptes 2015.

Alors la Commission des finances a émis un vœu. Comme vous avez peut-être pu le voir dans notre rapport, la marge résultant de la différence entre la vente des actifs et le total des dettes des deux entités s'élève à environ CHF 3 millions.

Bien que la COFI ait reçu la garantie que ce montant suffira à couvrir les pertes des exercices 2014 et 1^{er} semestre 2015 des deux sociétés et ne nécessitera pas un nouveau passage devant notre Conseil, il est très peu probable que les opérations de liquidation laissent un solde positif en faveur des actionnaires dont la Commune. Hormis les pertes susmentionnées, la marge de la vente devra en effet encore couvrir les frais de liquidation des deux sociétés, le solde d'honoraires du mandat d'accompagnement et les indemnités des administrateurs.

S'agissant d'une ultime aide de la Commune à ces deux sociétés, et la COFI n'ayant pas eu accès aux comptes 2014 desdites entités, cette dernière émet le vœu d'être tenue au courant du résultat de la liquidation des sociétés anonymes Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA, et d'avoir accès aux détails des comptes après liquidation.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

J'ajouterai juste que la COFI se rallie évidemment aussi à l'amendement de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes en présence d'un amendement de forme de la Commission des affaires immobilières à l'article 10. Nous y reviendrons en temps voulu.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

<i>Discussion sur article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.
<i>Discussion sur article 8</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 8 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 9</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 9 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 10</i>	Nous sommes en présence d'un amendement de la Commission des affaires immobilières qui propose de remplacer le mot « la parcelle » par « une partie de la nouvelle parcelle ». Je vous le reformule :
	<u>Article 10</u> : La Municipalité est autorisée à octroyer à Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus un droit de superficie distinct et permanent, renouvelable, sur une parcelle une partie d'environ 34'879 m ² de la nouvelle parcelle , pour 80 ans.
	La parole n'est pas demandée.
Vote s/amendement	L'amendement de l'article 10 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
	La parole n'est pas demandée.
Vote s/article 10 amendé	L'article 10 amendé est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.
<i>Discussion sur article 11</i>	La discussion est ouverte sur l'article 11.
	N'hésitez pas à prendre la parole pour que je reprenne mon souffle ! Non, bon.
	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 11 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 12</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 12 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 13</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 13 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 14</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 14 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 15</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 15 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Il ne faudrait quand même pas voter tout ce préavis sans discuter un tout petit peu de cette ère thermale qui s'achève. Rassurez-vous, je n'interviendrai pas pour contredire les votes que j'ai faits jusqu'à présent, à savoir d'accepter cette solution qui a été péniblement négociée par la Municipalité.

Par contre, il me semble important ce soir de se retourner un tout petit peu vers l'histoire. Alors, je ne vous ferai pas l'histoire du thermalisme à Yverdon, d'autres le feraient certainement mieux que moi. Par contre, il me paraît important de pouvoir finalement reposer un certain nombre de questions qui avaient agité le Conseil communal lors des deux derniers débats, principalement en 2008 et 2012.

En 2008 déjà, lors de la discussion portant sur le cautionnement d'un emprunt de 5 millions pour le Grand Hôtel. Le Conseiller communal et ancien Municipal Samuel GURTNER avait demandé des explications sur les indemnités reçues par les membres du Conseil d'administration. Il estimait que les membres du conseil d'administration, et là, je le cite : « *s'allouent des indemnités de l'ordre de CHF 6'500.- à 20'000.- par année* ». Il n'avait reçu aucune réponse de la Municipalité.

En 2012, lors de la discussion portant sur une recapitalisation du Grand Hôtel pour un montant de 2,3 millions, j'étais intervenu pour demander que la Municipalité renseigne le Conseil sur les montants que les Conseils d'administration avaient touchés depuis le dernier financement communal. J'avais également souhaité savoir si le Conseil d'administration avait renoncé à ses jetons au vu de la situation financière difficile. Le Conseiller communal VIQUERAT avait surenchéri en demandant, à juste titre, également des informations sur le salaire de la direction. Malgré nos efforts conjoints, qui n'étaient visiblement pas gauche-droite puisque nous sommes situés de part et d'autre de la frontière fictive mais néanmoins parfois bien présente de ce Conseil, nous n'avions pas reçu de réponse.

Si je reviens sur ces éléments aujourd'hui, c'est que j'estime que le Conseil et la population ont le droit de connaître les faits avant de décider de nous séparer des infrastructures thermales et de tourner définitivement cette page. Il y a, en effet, de nombreuses personnes, dont je fais partie, qui se demandent si la plus grande part des montants réinjectés par la collectivité publique a été utilisée pour financer ces rémunérations. Le montant de ces dernières n'étant pas connues, des rumeurs circulent en ville. Ici, on parle de plusieurs milliers de francs annuels par membre du Conseil d'administration. Là, on articule une rémunération de CHF 400'000.- par année pour la direction du Grand Hôtel. L'ancien Conseiller GURTNER estimait quant à lui des montants que j'ai déjà cités qui se situaient entre CHF 6'500 et 20'000.- par membre du Conseil d'administration.

Le manque de transparence alimente donc de nombreuses rumeurs et j'attends de la Municipalité qu'elle s'exprime franchement sur ce sujet. En effet, si je peux accepter que nous salariions des personnes de manière conséquente, mais qui sont au bénéfice de compétence professionnelle reconnue, j'estime que la rémunération doit être en lien avec les résultats. Au vu de ceux du Grand Hôtel et du Centre Thermal, il paraîtrait scandaleux que les montants restent pharaoniques et qu'ils aient mangé l'essentiel de l'argent qui était investi par la collectivité.

Donc je pose formellement trois questions :

- Quel est le total annuel des jetons de présence et autres indemnités versés annuellement aux membres des Conseils d'administration des Bains et du Grand Hôtel depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire également de la dernière phase ?
- Quelle est la rémunération de la direction pendant cette période ?
- Et enfin, au vu des difficultés financières des deux établissements, les uns ou les autres ont-ils renoncé à tout ou partie de leur rémunération pendant cette période pour participer à l'effort collectif ?

Pour votre information, j'ai informé la Municipalité par avance que j'allais poser cette question, de façon à lui permettre de trouver les chiffres de manière à répondre à tout le monde.

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La Municipalité est heureuse ce soir de vous proposer une solution pour le Grand Hôtel des Bains et pour le Centre Thermal qui répond au vœu de votre Conseil qui a suivi la motion VIQUERAT en son temps demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver des repreneurs.

La proposition qui vous est faite ce soir est la meilleure possible et elle est solide. C'est un fonds immobilier bien connu qui acquiert les bâtiments et les installations, et c'est une société bien connue également qui a fait ses preuves, le groupe Boas, qui va exploiter. Enfin, la Commune reste propriétaire des parcelles, confère un droit de superficie d'une durée déterminée et à terme, retrouve ses immeubles à la fin du droit de superficie.

Cette opération a été longue à mettre sur pied et à négocier. Il nous tenait à cœur de trouver la meilleure solution pour la Commune au meilleur prix. Je vous assure que c'est une très bonne opération financière. Après votre décision, du 4 octobre 2012, de recapitaliser pour la dernière fois et de nous donner pour mandat de trouver des acquéreurs, et bien, nous nous sommes mis au travail, et nous avons pris des mesures pour réduire les coûts d'exploitation du Grand Hôtel des Bains et du Centre Thermal, travailler sur l'attractivité de ses établissements, et tout mettre en œuvre pour trouver des acquéreurs.

C'est ainsi que la décision a été prise de réduire le nombre des administrateurs à cinq et de les faire siéger dans les deux Conseils d'administration en même temps. La décision également a été prise de prendre trois administrateurs spécialisés dont nous avons besoin, l'un dans l'hôtellerie, l'autre dans le thermalisme et le troisième dans les affaires.

Les administrateurs se sont immédiatement mis au travail pour réduire précisément les coûts, notamment en travaillant sur une synergie entre le Grand Hôtel des Bains et le Centre Thermal, et en décidant dans le cadre de cette synergie de n'engager plus qu'un seul directeur pour les deux établissements. De grosses économies ont ainsi pu être réalisées. L'argent de la recapitalisation évidemment nous a permis d'aller de l'avant plus sereinement dans notre recherche de repreneurs et nous a permis de négocier le prix convenablement sans donner l'impression d'être aux abois.

L'énorme travail effectué par les administrateurs qui se sont succédés, avant 2012 et après 2012, a permis ce résultat. Ces administrateurs et ces administratrices ont donné énormément de leur temps à ces deux établissements. Ils ont dû prendre des décisions difficiles, toujours avec ce souci de l'argent qui allait manquer. Ils ont, de ce fait, eu de lourdes responsabilités non dénuées de risques. Il est donc normal qu'ils aient été rétribués pour ce travail, avec l'argent de la recapitalisation, du reste et forcément, pour répondre à votre question, M. le Conseiller PILLONEL. On ne voit pas pourquoi ils auraient dû renoncer à leur rétribution pour un travail d'une telle importance, avec de telles responsabilités et de tels risques.

Quant à la rémunération des différents directeurs, la protection de leur sphère privée m'interdit, en vertu de l'article 28 du Code civil, de vous les communiquer. Même une société cotée en bourse, qui fait donc l'objet de l'initiative MINDER, n'a pas le droit de divulguer la rémunération de ses directeurs. Je vous laisse imaginer les conséquences, dans le monde du travail, si cela se faisait ainsi pour les directeurs dont on aurait pu profiter peut-être de leur faiblesse à un moment donné parce qu'ils étaient peut-être en fin de droit ou autre ; on vous laisse imaginer ce que cela pourrait donner dans le monde du travail lorsqu'ils veulent chercher un nouveau travail ; ça n'est tout simplement pas acceptable et c'est la raison pour laquelle ils sont protégés, leur sphère privée est protégée, et que l'on ne peut pas communiquer leur rémunération.

Ce soir, il n'y a pas à s'engager dans des polémiques partisans, mais bien plutôt à se réjouir que votre Municipalité vous propose un repreneur à de bonnes conditions pour la Commune, remplissant ainsi le mandat que vous nous avez confié en 2012.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Vous imaginez bien, Mme la Municipale, que je ne serai pas entièrement satisfait des réponses que j'ai obtenues ce soir. Je salue le travail qui a été fait pour trouver un repreneur. Je constate aussi, et c'est sans doute peut-être M. VIQUERAT qui le dira mieux que moi, que la Commune a tardé pour se séparer de ces objets, et qu'elle a dû réinvestir beaucoup d'argent à de nombreuses reprises. Si on peut imaginer que les dernières années du Conseil d'administration ont permis de trouver une solution, force est de constater que les équipes précédentes n'avaient pas permis de faire aboutir à des résultats crédibles, tant le Centre Thermal que le Grand Hôtel, sinon nous n'en serions pas là ce soir.

Je voulais encore juste évoquer un élément, je n'ai pas demandé qu'on donne le salaire du directeur, j'ai demandé qu'on donne le salaire de la direction, ce qui se fait dans la plupart des sociétés anonymes cotées en bourse. Je vous invite à lire avec attention le rapport d'activités de la Romande Energie, par exemple, qui est particulièrement transparent à cet égard et qui mentionne les rémunérations puisque c'est quelque chose de normal. Je pense que nous habitons une Ville dans laquelle, de manière générale, les salaires ne sont pas très élevés. La plupart des habitants de cette Ville ont des salaires modestes, c'est-à-dire qu'ils savent la valeur de l'argent. Ils savent qu'il est des fois difficile de terminer la fin du mois.

Et pour toutes ces personnes, il est important aussi que nous ayons une transparence vis-à-vis de ce qui s'est passé au Grand Hôtel et au Centre Thermal. Et puis qu'on ne se cache pas derrière un cache-sexe par rapport à une situation qui nous paraît difficile à dire. Alors j'imaginai bien en posant cette question que la Municipalité ne donnerait pas les réponses, je m'étais préparé à finalement à exprimer mon mécontentement ce que je fais maintenant. Je trouve extrêmement dommageable qu'on n'arrive pas à faire la lumière sur cet élément-là, qui n'est pas un problème partisan puisque ces entités ont été copieusement garnies d'anciens syndics et municipaux de tous partis confondus.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Peut-être juste avant de faire mon intervention pour aller dans le sens de mon collègue, M. PILLONEL, je crois que c'est dans ce sens-là que le vœu de la Commission des finances a été établi dans le cadre de son rapport, parce qu'effectivement nous imaginons bien qu'il est assez difficile devant ce Conseil de divulguer ces montants que ce soit les montants des administrateurs ou de la direction. Néanmoins la Commission des finances estime que dans un cadre où elle est soumise au secret de fonction et elle n'a pas à divulguer ce genre de choses-là, elle estime avoir le droit d'obtenir ces informations au moment où la liquidation des deux sociétés sera faite. Donc c'est dans ce sens-là que va le vœu de la Commission des finances et j'espère vivement que la Municipalité ira dans le sens du vœu de la Commission des finances.

Ceci étant, comme le dit le dicton, tout vient à point à qui sait attendre :

En effet, il m'aura fallu attendre 7 ans depuis ma première demande devant ce Conseil d'étudier la possibilité de vendre notre Grand Hôtel des Bains.

Je ne referai pas ce soir un historique que j'ai déjà eu l'occasion de vous relater en 2012, mais j'avoue avoir une pensée pour Mme la Conseillère Anne GIROUD, qui en 1991 déjà m'avait précédé avec cette même idée ou encore mon collègue Charles MOUQUIN qui a repris le flambeau en 1998.

Au total, ce sont donc bien 24 années de patience qui auront été nécessaires pour que ce

Conseil prenne enfin je l'espère la décision sage et historique de nous séparer de notre fleuron hôtelier.

Mais que d'énergie et de millions dépensés pour vous convaincre, Mesdames, Messieurs les membres des Municipalités successives ainsi que vous chers collègues, que la politique et les affaires ne font pas toujours très bon ménage.

Être un bon politicien, ne fait pas forcément un bon homme d'affaire.

Que ce Conseil puisse s'en souvenir, au-delà des idées partisans, il faut parfois se rendre à l'évidence, d'autres savent mieux faire certaines choses que nous, surtout lorsque ce n'est pas dans les priorités d'une collectivité publique ! J'en veux pour preuve le manège, dont nous pouvons nous réjouir et remercier M. STUDER d'avoir su le revaloriser depuis son rachat, et plus récemment le camping, dont la famille MONTALDO semble prendre les choses en main pour aller sur la bonne voie.

Je suis convaincu que le groupe Boas saura relancer notre Grand Hôtel des Bains et notre Centre Thermal avec une nouvelle dynamique, ceci au profit de notre Ville, de notre région, de nos habitants contribuables, nos visiteurs et nos commerçants.

Durant ces 7 années depuis ma première demande, nous avons réinjecté 4,8 millions dans nos deux sociétés en 2012 et ce soir, tout laisse à penser, comme le mentionne le rapport de la Commission des finances, que les 3 millions qui représentent la différence entre le montant de la vente de 32 millions et les 29 de dettes, seront engloutis dans les pertes d'exploitation de ce début d'année ainsi que dans la liquidation des sociétés.

Ce sont donc bien environ 8 millions supplémentaires, auxquels nous pouvons ajouter les 2,5 millions de subvention non remboursée, soit un total de 10 millions que nos décisions auront coûté au contribuable yverdonnois, probablement plus encore si l'on tient compte de la situation qui prévalait en 2008 et qui nous aurait certainement permis de réaliser une meilleure vente à l'époque.

Mais on ne refait pas l'histoire et je soulignerai malgré tout le côté positif, puisque ce soir nous sommes sur le point d'accepter une vente non seulement du Grand Hôtel des Bains, mais également du Centre Thermal, chose que je n'aurais osé ni proposer, ni imaginer à l'époque.

J'aimerais vous remercier Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Monsieur le Syndic, ainsi que les personnes qui ont œuvré dans le but de faire aboutir cette vente.

Vous n'aviez pas tous la même conviction en 2008, mais vous avez su vous rendre à l'évidence et changer d'avis que nous ne pouvions perdurer avec cette situation pour nos deux établissements.

Il est bien évident que j'accepterai l'ensemble de ce préavis comme réponse à ma motion et je vous invite, Mesdames, Messieurs, chers collègues, à en faire de même.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR15.07PR BIS tel qu'amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières et la Commission des finances pour leur travail.

Vote

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des Affaires immobilières,
entendu le rapport de la Commission des Finances,
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir les bâtiments, propriété de Grand Hôtel des Bains SA et de Cité des Bains SA ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 24'700'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 2, de 17'673 m², propriété de Cité des Bains SA ;
- Article 4 : Un crédit d'investissement de CHF 5'372'592.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 5 : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 3805 de 6'292 m² propriété de Grand Hôtel des Bains SA ;
- Article 6 : Un crédit d'investissement de CHF 1'912'768.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 7 : La Municipalité est autorisée à vendre, au Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus, les bâtiments et installations sis sur les parcelles 3805 et 2, ainsi que celles situées dans le périmètre du droit de superficie n° 27, détaché de la parcelle 1, pour un montant global équivalent au prix d'acquisition, soit CHF 24'700'000.- ;
- Article 8 : Le Conseil communal prend acte que les opérations indiquées aux articles précédents seront effectuées simultanément ;
- Article 9 : Le Conseil communal accepte d'abandonner la créance de 2.5 millions de francs (à l'égard de Grand Hôtel des Bains SA), avec effet au 31.12.2014, amortie dans les comptes communaux ;
- Article 10 amendé :** La Municipalité est autorisée à octroyer à Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus un droit de superficie distinct et permanent, renouvelable, sur ~~une~~ **parcelle une partie** d'environ 34'879 m² **de la nouvelle parcelle**, pour 80 ans.
- Article 11 : Le Conseil communal prend acte de la radiation du droit de superficie octroyé à Cité des Bains SA, DP 27, détaché de la parcelle 1 ;
- Article 12 : Le Conseil communal prend acte que la rente fait l'objet d'un versement unique, d'un montant de CHF 7'300'000.-, servant à financer l'acquisition des terrains.
- Article 13 : La Municipalité est autorisée à se désengager des deux sociétés, conséquence des opérations de vente des actifs ;
- Article 14 : Le Conseil communal prend acte que les cautionnements de la Ville envers le Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA sont libérés pour un montant total de CHF 17'152'358.-.
- Article 15 : La réponse à la motion du Conseiller Dominique Viquerat est adoptée.
-

9. PRÉAVIS
N° PR15.11PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 3337 ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 840'000.- ; UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 3326 ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'260'000.- ; L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE SUR LA PARCELLE N°3326.

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS ARMADA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. François ARMADA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes ici en présence d'un préavis dont l'enjeu me semble dépasser de beaucoup la question du sort particulier des deux parcelles concernées – parce qu'il concerne, et on l'a dit, le secteur des Parties, qui joue un rôle fondamental dans les scénarios de développement futur de la ville, et qui est en même temps dans une situation juridique très complexe en regard de l'aménagement du territoire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons ici que sur le principe, le groupe socialiste est toujours favorable à l'acquisition par la Ville de terrains, et à leur mise à disposition aux acteurs sous la forme de droits de superficie. Le groupe salue donc ici la démarche proposée par la Municipalité.

Liquidons également immédiatement la question de l'acquisition de la parcelle 3326 (les articles 4 à 7 du préavis). Cette parcelle est située en zone constructible, son prix semble juste, et l'accord trouvé avec le futur occupant via le droit de superficie assure à la Ville un rendement qu'on aimerait bien voir sur nos comptes épargne, bref, rien à dire de ce côté-là.

Reste le cas de la parcelle 3337 (les articles 1 à 3 du préavis), sise dans le secteur des Parties. Or, là, la situation est beaucoup plus compliquée. Pour tout vous dire, diverses séances et discussions auxquelles j'ai eu le plaisir et l'honneur de participer lors de ces deux derniers mois – séances de commissions, séances de groupe notamment – m'ont donné l'impression distincte qu'en termes de statut légal, entre zone intermédiaire, zone d'activités, surfaces d'assolement, jugements divers, personne n'y voyait plus clair – moi le premier.

J'ai donc cherché à en savoir plus et je me permets ce soir, même si c'est probablement très prétentieux de ma part, de vous faire part du résultat de mes petites enquêtes, ce que je vais faire de manière un petit peu pédante, je vous prie de m'en excuser.

Le secteur des Parties, qui couvre 11,5 hectares, a été classé en 2001 par ce Conseil et le Canton en zone d'activités, donc en zone constructible, et retiré à cette occasion des surfaces d'assolement. Pour rappel, les surfaces d'assolement, recensées par obligation fédérale, représentent une survivance du Plan Wahlen, et recense les terres qui peuvent être théoriquement mises en culture sous douze mois. Ces terres bénéficient d'une protection particulière – en particulier, les terrains en surface d'assolement ne peuvent pas être construits. Mais revenons à nos moutons maintenant.

Le secteur des Parties classé en zone d'activités en 2001 l'a été en lien avec le projet de collectrice sud, et à ce titre il a fait l'objet de diverses décisions de justice depuis lors. Sans revenir sur l'historique complexe, on fait beaucoup d'histoire ce soir, de ce dossier, la dernière décision de justice concernant les Parties a été prise par le tribunal cantonal en date du 22 août 2012, décision qui, tout en reconnaissant la vocation des Parties à la construction, cassait son classement en zone d'activités, pour des raisons diverses et variées qu'il ne m'appartient pas de commenter ici.

Cette décision de justice a provoqué la rétrogradation des Parties en zone intermédiaire, ce qui a plusieurs conséquences importantes. La première, c'est que la zone intermédiaire n'est considérée constructible, ni par le Canton, ni par la Confédération. Le jugement a donc, en droit, supprimé sans compensation 11,5 ha de zone constructible à Yverdon-les-Bains, quand bien même il reconnaît la vocation constructible des Parties. Deuxièmement, le Canton considérant que la zone intermédiaire est à toutes fins utiles une zone agricole, et mettant à jour ses surfaces d'assolement annuellement, il en a découlé que le 31 décembre 2012, les Parties sont repassées en surface d'assolement, là aussi sans compensation.

Selon la logique qui régnait encore en 2012 et qui semble être celle que la cour a suivie, cela n'aurait pas dû poser de problèmes particuliers : la Commune devait « simplement » établir un nouveau plan de quartier sur ce secteur pour permettre son reclassement en zone constructible, et parallèlement son retrait des surfaces d'assolement.

J'ai désormais acquis la conviction que l'immense majorité d'entre nous considère le problème selon cette logique. C'était en tous cas mon cas encore jusqu'au début, mi-avril, il y a encore deux mois. Toutefois, il m'apparaît désormais que cette logique n'a plus cours aujourd'hui.

En effet, le 3 mars 2013, soit six mois après le jugement et deux mois après le reclassement en surface d'assolement, le peuple et les cantons adoptaient la nouvelle mouture de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire. Cette loi fédérale a plusieurs conséquences directes sur les pratiques cantonales.

En premier lieu, elle durcit considérablement les conditions d'agrément des différents plans directeurs cantonaux, qui doivent donc être adaptés à la nouvelle donne dans un délai de cinq ans. Le durcissement du plan directeur cantonal promet d'ailleurs de belles gueules de bois lorsque ses conséquences percoleront jusqu'à nous, mais c'est une autre histoire.

Dans l'intervalle, avant l'approbation donc du nouveau plan directeur cantonal par Berne, tout classement en zone constructible doit être intégralement compensé par un déclassement correspondant. C'est la même chose d'ailleurs pour les mutations concernant les surfaces d'assolement.

Or, suite aux péripéties juridiques auxquelles j'ai longuement fait référence ici, le secteur des Parties, et la parcelle 3337 avec lui, est actuellement classé en zone intermédiaire, donc non constructible, et en surface d'assolement. Avant de pouvoir le développer, il faudra donc procéder à un double reclassement : premièrement, le classer en zone constructible, et deuxièmement le sortir des surfaces d'assolement. Dans les deux cas, on devra très probablement compenser intégralement ces surfaces concernées.

Ce sont là deux obstacles majeurs qui se dressent sur la route d'un futur quartier des Parties. En l'état et parallèlement pour en revenir au préavis, aujourd'hui on nous propose l'achat, au prix du constructible, d'une parcelle qui ne l'est pas.

De tout cela, le préavis de la Municipalité ne parle pratiquement pas, et le rapport de la Commission immobilière ne le fait qu'en passant et selon une logique d'avant le 3 mars 2013, d'avant la nouvelle LAT, et qu'il reste donc quelques questions ouvertes. C'est pourquoi je me permets de poser à la Municipalité les quatre questions suivantes, concernant le secteur des Parties, et donc la parcelle 3337 :

1. La Municipalité a-t-elle obtenu de la part du Canton des garanties quant à l'acceptation par ce dernier du reclassement des Parties en zone constructible, ainsi que de sa sortie des surfaces d'assolement ?
2. Le cas échéant, quelle est la stratégie de la Municipalité concernant le reclassement en zone à bâtir du secteur des Parties, en particulier en termes de compensation ?
3. Le cas échéant toujours, quelle est la stratégie de la Municipalité concernant la compensation des surfaces d'assolement pour le secteur des Parties ?

4. La double problématique du reclassement en zone constructible et de la sortie des surfaces d'assolement se posant également pour d'autres secteurs stratégiques de la Ville, particulièrement concernant Coteau-Est et Roseyres, quel est le niveau de priorité donné au reclassement des Parties par rapport à ces deux projets, ou à tout autre susceptible de lui être prioritaire ?

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Merci M. DESSEMONTET de m'avoir transmis vos questions qui sont quand même très techniques et qui permettaient de se préparer.

Alors si je prends votre première question que je répète :

La Municipalité a-t-elle obtenu de la part du Canton des garanties quant à l'acceptation par ce dernier du reclassement des Parties en zone constructible, ainsi que de sa sortie des surfaces d'assolement ?

Je vous réponds comme suit :

La Municipalité a reçu le 31 juillet 2014 un courrier du Service du développement territorial qui rappelle que les projets de planification du projet d'agglomération et inscrits dans les accords sur les prestations avec la Confédération sont des sites stratégiques. Il n'y aurait pas l'obligation de compenser de manière simultanée le site des Parties. Le SDT préconise de poursuivre ce projet en parallèle des négociations sur la révision de la LAT et du Plan directeur cantonal.

Le site des Parties est soutenu par le Canton, car en dépend le développement du quartier Gare-Lac, et le Canton estime que c'est un endroit stratégique et très important. En effet, pour réaménager les terrains les mieux situés entre la gare et le lac, forcément on est obligé de délocaliser aux Parties : Travys, Car Postal et les services communaux, STE et SEY.

Le Canton est donc favorable au déclassement des Parties en zone constructible. Pour cela, il y a trois priorités cantonales qui doivent être réunies :

- le développement d'une zone d'activités bien desservie (la route de contournement) ;
- la création de logements ;
- et la concrétisation du projet Gare-Lac.

Voilà donc pour la première question.

La deuxième question :

Le cas échéant, quelle est la stratégie de la Municipalité concernant le reclassement du secteur des Parties, en particulier en termes de compensation ?

Dans l'éventualité où la stratégie avec le Canton n'aboutirait pas, la Municipalité chercherait à compenser. La modification du Plan général d'affectation en cours pour la zone d'installations parapubliques a offert une opportunité dans ce sens. En effet, des négociations ont eu lieu avec le Canton sur le statut du secteur « zone d'intérêt général » - « secteur de plein air ». Il a été convenu de redimensionner cette zone afin d'affecter certains sites en zone à bâtir et hors zone à bâtir. Un certain nombre de sites ont alors été affectés en zone de parcs et canaux.

C'est ainsi que l'évolution de la zone d'intérêt général secteur en plein air a permis de dégager 156'756 m² pour des compensations, par exemple aux Parties qui fait environ 115'000 m².

Des exemples de sites proposés en zone de parcs et canaux dans le Plan général d'affectation sont les suivants :

- une partie du secteur du manège où il n'y a pas le manège, soit vers la plaine de l'Orbe ;
- le parc Pierre de Savoie, soit la partie aménagée en jardin de poche ;
- et puis le cimetière, une partie du cimetière en lien avec le parc du Castrum parce que pour des raisons archéologiques, et bien, évidemment il n'est pas constructible.

Voilà donc pour la deuxième question.

Troisième question, je la répète parce qu'entretemps je pense qu'on a un peu oublié, c'est :

Le cas échéant toujours, quelle est la stratégie de la Municipalité concernant la compensation des surfaces d'assolement pour le secteur des Parties ?

Le Canton a demandé aux communes d'établir leur stratégie communale pour les surfaces d'assolement. La Municipalité a établi la sienne qu'elle a soumise au mois de mai au Canton pour un examen complémentaire.

Cette stratégie propose des compensations en modifiant l'affectation :

- des parcelles en zone horticole et maraîchère et sont aujourd'hui utilisées comme de la zone agricole, dont une appartient à la commune
- une partie de la zone à option de la HEIG-VD.

Ces parcelles dégageraient une marge de manœuvre pour compenser les surfaces d'assolement de 138'301 m².

Donc en conclusion, pour les surfaces d'assolement, la stratégie de la Municipalité est double et elle propose de nouvelles parcelles en SDA, et puis en même temps, elle sollicite la marge de manœuvre cantonale et les projets mentionnés étant des projets d'intérêt cantonal.

Voilà pour la troisième question.

Et la quatrième :

La double problématique du reclassement en zone constructible et de la sortie des surfaces d'assolement se posant également pour d'autres secteurs stratégiques de la Ville, particulièrement concernant Coteau-Est et Roseyres, quel est le niveau de priorité donné au reclassement des Parties par rapport à ces deux projets, ou à tout autre susceptible de lui être prioritaire ?

Je réponds comme suit :

Les trois projets sont prioritaires aux yeux de la Municipalité et leur complémentarité a été mise en avant. Yverdon-les-Bains fait partie des centres cantonaux, et dans leur périmètre compact, ces villes ne sont pas soumises au quota pour les réserves des terrains en zone à bâtir. D'ailleurs Yverdon-les-Bains en a très peu.

C'est par ce type de projet, hors Gare-Lac, que la Ville est en mesure de se développer et d'accueillir, conformément aux intentions du Canton, des habitants dans des centres urbains, plutôt que dans des zones en périphéries.

Pour conclure de façon générale, pour l'instant nous restons sur la position qui est donnée et acceptée par le Canton, soit de poursuivre les projets d'intérêts cantonaux, comme celui des Parties, comme le quartier des Roseyres et comme le Coteau-Est notamment. Cette position a été formalisée dans des courriers du mois de juillet de l'année dernière et un de février 2015, donc c'est tout récent.

En séance de groupe technique au bureau d'agglomération, le SDT confirme cette position en

précisant que les projets inscrits dans les projets d'agglomération ne sont pas remis en cause.

Et puis, s'il était avéré que le nombre de planifications était trop ambitieux à court terme, soit 2022, il serait demandé aux communes, soit :

- de les étaler dans le temps ou,
- de phaser la réalisation d'un même projet dans le temps.

La révision du Plan directeur cantonal devrait s'achever vers fin 2017, début 2018. Avant cela, les conditions précises ne sont pas connues pour les compensations : compensations simultanées ou pas, possibilité d'utiliser les marges cantonales, etc.

Ce qui se précise, c'est qu'une pesée des intérêts très argumentée va devoir accompagner tous les projets sollicitant des compensations. Il faudra prouver que chaque mètre carré pris à la zone agricole ou à la zone intermédiaire est utilisé à bon escient.

Si le Canton et la Confédération étaient amenés à imposer systématiquement de compenser simultanément tous les projets hors zone à bâtir, alors il faudrait envisager les options suivantes :

- demander aux propriétaires qui possèdent des terrains compris dans les Plans de quartier, en cours de développement et qui sont situés hors zone à bâtir, d'entreprendre eux-mêmes les démarches pour trouver des compensations afin de les responsabiliser et surtout de soulager les communes du fardeau du devoir de trouver toutes les compensations pour tout le monde
- ou bien acquérir pour le compte de la Ville des terrains en zone à bâtir qui pourraient être déclassés.

Voilà en tout deux idées. Il y aura peut-être d'autres possibilités sur lesquelles on continue de travailler.

Voilà ce que je peux répondre pour l'instant à vos questions, M. le Conseiller DESSEMONTET, mais il est vrai que la situation n'est pas facile. Comme vous pouvez le voir, cela demande un travail énorme avec effectivement quand même des surprises au fur et à mesure, disons que l'on a découvertes. J'espère qu'on est un peu au bout des découvertes qu'on a faites depuis la votation dont je ne crois pas que les gens ont mesuré ce que cela voulait dire. C'est même à se poser la question de savoir si véritablement ceux qui ont mis tout cela en route en avaient tout à fait parfaitement conscience. Je ne sais pas, peut-être que oui, mais je ne sais pas non plus. En tous les cas aujourd'hui, ce que nous essayons de faire c'est sauver les magnifiques projets qui sont en cours et qui sont dans les priorités annoncées de la Municipalité.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'aimerais ajouter en complément aux questions très pertinentes de notre collègue, en particulier la dernière question sur les priorités, et rappeler que dans la problématique du reclassement en zone constructible, il y a également l'avenir du futur collège qui actuellement se trouve en zone intermédiaire, donc non constructible.

Si j'ai bien vu le calendrier, on devrait planter les premiers piliers de soutien l'été prochain, et entendant Mme la Municipale mentionner la longueur des procédures et la longueur des négociations, je me fais quelques soucis pour la rapidité de réaliser rapidement le transfert de zone intermédiaire en zone constructible, pour que le collège, comme prévu, ouvre ses portes en 2018.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors en réaction au brillant développement de Mme la Municipale sur un dossier relativement complexe, je la remercie d'ailleurs pour la précision de ses réponses et les différentes actions qui

ont été entreprises sont relativement rassurantes.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que si la population a soutenu la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire c'était en connaissance de cause, c'était clairement pour lutter contre l'étalement urbain et le mitage du territoire, et que toutes les mauvaises surprises que vous évoquiez à l'instant avaient été annoncées par les différentes personnes qui soutenaient cette révision. Ces débats ont eu lieu au Parlement, ce qu'on peut regretter c'est que le Canton ait été inactif pendant un certain nombre d'années pour anticiper ces différentes réformes.

Bref, cette parenthèse étant fermée, je partage les inquiétudes qui ont été exprimées par notre collègue DESSEMONTET. J'entends bien les garanties qui sont données par le Canton. Or, nous savons aujourd'hui que la stratégie et le plan du Canton qui avait été imaginé en 2014, est contesté non seulement par la Confédération, mais aussi par un certain nombre de juristes. D'ailleurs peu de cantons se risquent à opter pour la même stratégie, donc même si nous parlons ici effectivement d'un site stratégique, que je souhaite à titre personnel voir développer un jour, il est clair que ce site ne pourra pas bénéficier des exceptions qui sont prévues dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Donc les différentes pistes qui ont été évoquées par Mme la Municipale visant à trouver une solution dans le cadre du moratoire devraient à mon sens être approfondies. Il faut effectivement responsabiliser les différents propriétaires de parcelles, les différents promoteurs pour que eux aussi mettent la main à la tâche pour trouver des surfaces compensatoires et à mon sens, il est important d'aller vite dans cette procédure, car comme vous l'avez rappelé il y a une quatrième adaptation du Plan directeur cantonal qui est en cours. Et dans le cadre de cette quatrième adaptation du Plan directeur, de nouveaux calculs vont être effectués sur la base de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en application de l'article 15 LAT qui visent à déterminer les besoins en zone à bâtir pour les quinze prochaines années.

Autrement dit, le Canton de Vaud aura une enveloppe de zones à bâtir qu'il pourra consommer pour les quinze prochaines années, et sachant les débats qui s'annoncent au Grand Conseil pour répartir ce potentiel entre les différentes communes, et connaissant la sensibilité plutôt proche des petites communes que des grandes communes au niveau du Grand Conseil, j'invite clairement la Municipalité à aller vite sur ce dossier, à s'assurer que dans les équilibres et les arbitrages qui seront faits par le Conseil d'État, les périmètres de centre et les centres urbains qui ont de réels besoins de développement comme Yverdon puissent être bien servis.

Donc, à mon avis, il ne faut pas attendre la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal et espérer que la levée du moratoire nous permettra de développer l'ensemble des projets, mais il faut agir plus rapidement en utilisant les différentes exceptions que vous aviez évoquées tout à l'heure, et en utilisant aussi la marge de manœuvre par le biais des différentes compensations qui sont envisagées.

Et un autre mot aussi sur les différentes priorités, au vu des premières projections que certains spécialistes font sur l'application de l'article 15 de la LAT et de la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal, nous savons déjà aujourd'hui que l'ensemble des périmètres identifiés dans les centres urbains ne pourront pas être activés. Cet élément, ces informations doivent nous inciter à requestionner l'opportunité de créer un nouveau Plan de quartier sur un projet qui est totalement nouveau et sur lequel il n'y a eu aucune réflexion stratégique pour l'instant, je pense à cette fameuse parcelle Freymond, à mon sens, c'est clairement une erreur, et en se lançant dans ce projet, on prend le risque de condamner d'autres projets qui eux sont bien aboutis, sur lesquels nous avons une maîtrise foncière, je pense au Coteau-Est et aux Parties.

Mais pour l'heure, j'accepterai ce préavis, même si nous prenons le risque d'acheter de la zone agricole au prix de la zone à bâtir. Ma foi, si ce secteur reste en zone agricole, nous planterons des patates sur cette parcelle. Mais je crois en ce projet et cet achat. Cette acquisition et ce Plan de quartier sont nécessaires pour développer le secteur Gare-Lac, donc je soutiendrai ce

préavis.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer par la fin de l'intervention de M. le Conseiller VENIZELOS en disant effectivement on invite, la Municipalité invite le Conseil à soutenir ce préavis et l'acquisition. Parce que nous devons être propriétaires fonciers pour maîtriser notre avenir. Alors c'est vrai qu'on peut discuter du prix, mais dans les conditions actuelles, nous estimons que le prix qui est proposé est tout à fait un prix de marché et acceptable, malgré le risque qui a été évoqué par les différents intervenants.

Sachez que nous ne restons pas inactifs à ce niveau-là, vous avez d'ailleurs vu un grand développement de Mme la Municipale dans ce secteur-là, et le Service de l'urbanisme est proactif dans ce secteur-là. Du point de vue politique, j'ai eu une entrevue cette semaine avec Mme la Conseillère d'État qui a permis d'échanger sur les stratégies à ce niveau-là, et nous devons encore en discuter la semaine prochaine avec les différents représentants des services de l'État notamment que l'on va croiser dans le cadre des projets d'agglomération.

Ça veut dire qu'effectivement les projets qui ont été mentionnés ce soir, qui soient les Parties, qui soient le Coteau, qui soient le secteur de la ferme Freymond, qui soient le collège, sont des interrogations. Ce sont des interrogations, mais je rappelle qu'à part le projet de Plan de quartier dans le secteur de la ferme Freymond, ce sont des projets qui sont initiés depuis fort longtemps. Ce sont des projets qui ont été développés et qui sont des projets stratégiques pour la Ville. On en a déjà discuté pour savoir si on gardait le Coteau, la réponse était oui. De savoir s'il fallait qu'on prenne Gare-Lac, vous l'avez vu, nous l'avons priorisé. Mais il a été précisé effectivement que pour faire Gare-Lac, il nous faut les Parties pour pouvoir mettre les gens qui sont dans ce secteur là-bas, et bien, dans le secteur des Parties.

Et puis nous avons une inquiétude, une interrogation qui, d'après les derniers échanges que nous avons eus avec le Département, devrait pouvoir se régler sur le collège, j'espère que c'est le cas, parce que cela voudrait dire que tout ce qui a été fait en amont et en anticipation, et bien, aurait été dans le cadre d'un risque extrêmement important.

Alors, on ne maîtrise pas tout dans cette histoire de la LAT, même si ceux qui l'ont initiée peut-être eux avaient une bonne vision des choses. Toujours est-il que les communes de ce Canton se posent des questions, le Canton se pose des questions, travaille de concert pour essayer de répondre aux conditions de la Confédération. Mais nous, Commune, nous Municipalité et Conseil communal, nous devons essayer de croire aux projets que nous avons et les défendre, et c'est ce que nous faisons. Les projets que j'ai cités, ainsi que ceux qui sont mentionnés dans les projets de la Municipalité, Municipalité antérieure, confirmés par la Municipalité actuelle, et bien nous allons nous atteler à défendre ces projets-là avec le Canton vis-à-vis de la Confédération si besoin est.

Mais je crois que ce soir, on doit avoir ce côté actif, proactif, en disant : on croit que ça va marcher, on va y aller, le risque n'est pas très grand. Et il faut que nous travaillions sur la suite des projets de la Municipalité. Parce qu'autrement cela veut dire qu'il faut arrêter les frais parce qu'on ne pourra plus rien faire. Parce que les sites en zone constructible à Yverdon sont extrêmement faibles, extrêmement rares, et je crois qu'on ne doit pas s'arrêter à ça. On doit croire au projet, on doit croire à l'école et on va essayer de faire que, ensemble nous allons y arriver.

Je vous invite donc Mesdames et Messieurs à soutenir le préavis de la Municipalité.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

	La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 5 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 6</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 6 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 7</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 7 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR15.11PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1</u> : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 3337, de 4488 m² ;</p> <p><u>Article 2</u> : Un crédit d'investissement de CHF 840'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3</u> : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1335 « Acquisition parcelle 3337 » et amortie en 20 ans au plus ;</p> <p><u>Article 4</u> : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle 3326, de 4927 m² ;</p> <p><u>Article 5</u> : Un crédit d'investissement de CHF 1'260'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 6</u> : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1336 « Acquisition parcelle 3326 » et amortie en 20 ans au plus ;</p>

Article 7 : La Municipalité est autorisée à octroyer un droit de superficie à M. Christian Ballestraz sur la parcelle 3326, pour une durée de 60 ans.

10. PRÉAVIS
N° PR15.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 153'000.- POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DU PAVILLON DE LA RUE DU MIDI 3-5, SIS SUR LA PARCELLE 985.

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS ARMADA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. François ARMADA ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me permets de préciser une position du groupe des Verts. Il était évoqué l'opportunité, la possibilité d'utiliser cette parcelle pour y faire un parking. Alors effectivement si cette action est coordonnée avec les aménagements de la rue du Midi, et si cette action permet de trouver un compromis pour supprimer les places de parc qui se situent sur la rue du Midi, c'est sans doute une piste intéressante, bien qu'une telle utilisation ne soit, d'un point de vue foncier et financier, pas très intéressante. Je pense qu'on pourrait imaginer d'y construire des logements à terme par exemple.

Donc pour notre groupe, il y a clairement un découplage à faire entre l'affectation qui pourrait être envisagée sur cette parcelle et le crédit d'investissement qui nous est demandé, car ce crédit d'investissement est nécessaire pour désaffecter le bâtiment. Et il est clair que mon groupe soutiendra cette proposition.

Mais j'en profite pour poser une question à la Municipalité puisque nous avons évoqué le réaménagement de la rue du Midi. Il avait été évoqué une possible consultation publique avant l'été ou après l'été, de mémoire, est-ce toujours le cas, peut-on être renseigné sur le calendrier prévu sur le réaménagement de la rue du Midi ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Nous avons traité deux fois, si ce n'est trois, le rapport de la rue du Midi en Municipalité. Nous avons demandé des aménagements, pourquoi ? Parce que les services de la Ville ont fait quelques remarques, et les services et la Municipalité n'avaient pas tout à fait la même vision. Il y avait quelques adaptations, des zones qui étaient, semble-t-il, identifiées encore comme dangereuses. Les services ont jusqu'à fin juin pour venir avec une version coordonnée, finalisée devant la Municipalité, une seule voix.

Ensuite de ça, effectivement vous l'avez dit M. le Conseiller, dans cette optique-là, la parcelle qui nous intéresse ce soir doit être affectée à une zone de parking, puisque la rue du Midi serait libérée des zones de parcage pour favoriser la mobilité douce notamment et la sécurisation du trafic dans ce secteur-là, donc un report des quelques places de parc sur ce secteur-là.

Ensuite, et vous avez aussi raison, dans le cas de l'affectation future de cette zone, et bien il y avait, dans le cadre de la Fondation du logement, une réflexion pour voir si la Ville pourrait peut-être, à terme, y développer de l'habitat. Alors évidemment, il y a de l'habitat, il y a du parking qui serait du parking souterrain, il y a donc un ensemble. Et c'est bien par étape que tout ceci devrait

pouvoir se faire.

Donc dans un premier temps, il y a l'opération de ce soir. Dans un deuxième temps, il y a un projet qui devrait être à terme début du mois de juillet. Ensuite de ça, je ne sais pas si on va faire une consultation publique, peut-être on en discutera dans le cadre de la Municipalité. En tout cas ce projet donc arrive à terme. Et puis c'est donc dans cette optique de libérer la rue du Midi des places de parc et d'utiliser ce secteur-là.

Il y a encore une réflexion qui est la petite parcelle arrière qui appartient à un privé, et qui pourrait peut-être, si on arrive à une négociation, aussi entrer dans le paquet global de ce secteur qui nous permettrait d'avoir une très bonne maîtrise foncière et peut-être un projet de qualité dans ce secteur-là.

Donc nous avons toutes ces étapes possibles, et nous vous invitons donc déjà à libérer la parcelle du bâtiment qui est détruit, d'en faire un parking qui doit pouvoir servir dans la deuxième partie du projet, donc affecté avec la rue du Midi. Et ensuite dans l'ensemble de voir si nous arrivons à y développer un projet d'habitation tel que je viens de le dire puisque vous le savez bien tous et toutes, c'est à un endroit particulièrement bien placé vis-à-vis de la Ville et son centre-ville, donc voilà quelle est la chronologie, Mmes et MM. les Conseillers.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je rebondis sur la question de la chronologie. Je suis un peu étonné que dans le rapport de commission, on dit qu'effectivement la parcelle pourra être valorisée, mais qu'il faut un Plan de quartier et que rien ne va se passer avant au moins une dizaine d'années. Alors pour une parcelle stratégique, où on a laissé un immeuble se dégrader pendant pas mal d'années pour l'intérêt de personne, où maintenant on apprend que la Commune va devenir propriétaire et pourra développer quelque chose, après enfin est déjà propriétaire mais va libérer la parcelle en démolissant la maison qui s'y trouve.

Je trouve un peu surprenant qu'on décide qu'avant dix ans on ne va rien faire, alors qu'on se trouve pratiquement au centre-ville dans les endroits où il faudrait densifier le plus rapidement possible.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a parlé de beaucoup de terrains avant à valoriser, on a parlé de priorisation. Ça fait partie des priorisations. Alors dans le fond, on ne vous demande pas grand-chose ce soir, puisqu'on ne demande pas d'acheter le terrain, on est propriétaire du terrain. En plus de ça le bâtiment est libre, et entretemps il a été squatté, et en plus de ça il a brûlé. Donc ce qu'on vous demande, dans le fond, c'est de le détruire pour des raisons de sécurité. Parce que j'attire votre attention sur le fait que s'il y avait des gens qui s'introduisaient dans le bâtiment, du point de vue responsabilité, on en aurait la responsabilité. On est propriétaire foncier, donc on doit se mettre hors danger, hors danger la population et nous devons donc détruire ce bâtiment.

Dans l'intervalle, plutôt que de clôturer ce bâtiment et de ne rien en faire, ce terrain, et bien nous le mettons à disposition de la population. Cela me semble être une démarche, disons, tout à fait logique.

Alors ensuite de ça, si on peut se permettre de développer un Plan de quartier, je vous l'ai dit puisqu'on en avait parlé dans le cas de la commission du logement, tant mieux. Peut-être que c'est une des parcelles stratégiques que la commission va mettre en avant et viendra vers la Municipalité de ce côté-là. Nous sommes propriétaires, nous avons donc, encore une fois, la maîtrise foncière, et si on peut le faire, il n'y a aucune raison de ne pas le faire.

Mais il y a une question de priorisation des investissements et c'est un équilibre, disons, tout à fait délicat, et vous le savez bien tous et toutes de ce côté-là. Donc je ne crois pas qu'il faut s'achopper sur ces délais, ce qu'il vous est demandé ce soir c'est de passer à la première étape,

et je crois qu'il faut, pour l'instant, s'en tenir là Mesdames et Messieurs.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Juste pour revenir sur la question qu'a posée M. le Conseiller VENIZELOS. Il y a déjà un gros travail qui a été fait auprès des riverains pour examiner ce projet avec eux. C'est un projet important et difficile, voire même je dirais très difficile en raison de la configuration de la rue un peu compliquée et différente à chaque tronçon. Et ce n'est pas simple, même avec des mandataires, de se rendre compte qu'on aimerait faire quelque chose de plus uniforme, de plus pratique, et puis qui, si possible, satisfasse le plus grand nombre d'utilisateurs, et si possible également les riverains. Donc il y a beaucoup d'équations à mettre en route.

C'est aussi un projet qui a mis beaucoup de temps à se réaliser à cause de toutes les contraintes et difficultés qu'il pose. Et j'aurai quelques soucis, même si je suis d'accord avec vous sur un point et j'y reviendrai, j'aurai quelques soucis tout de même à le soumettre en consultation publique, parce qu'au fond cela va prendre encore beaucoup de temps, et y a un moment donné où nous devons rendre cet axe plus accessible, l'améliorer ; c'est quand même un point central, important de notre Ville. Alors, on peut y songer, je ne crois pas que cela ait été le cas par le passé. On peut tout faire, mais il faut juste savoir qu'on va prendre des mois et des mois de retard dans un projet qui est à bout touchant.

Mais j'aimerais dire que je partage votre point de vue sur la consultation publique, au fond la procédure de « hearing », puisque j'ai fait une thèse là-dessus en droit américain. Donc je partage ce point de vue, mais il faut savoir tout de même que si on le généralise, comme cela se fait beaucoup aux États-Unis, c'est quand même des procédures qui sont très lourdes et qui évidemment retardent les projets de beaucoup. Je trouverais dommage que la rue du Midi soit retardée de très nombreux mois pour faire ce type de procédure, même si sur le fond je pense que c'est intéressant.

Mais aujourd'hui ça n'a pas été pensé jusque-là, et on en reparlera en Municipalité. Mais je trouverai un peu dommage avec tout le travail qui a déjà été fait. Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois que le projet qui vous sera soumis, après le temps déjà qu'il a mis à être réalisé, avec le temps qu'a consacré le service et les mandataires, le Service de l'urbanisme, je crois que c'est un projet qui est intéressant. Il doit encore passer en Municipalité, après plusieurs allers-retours, parce qu'il y a eu des modifications sur pas mal de points. C'est un projet intéressant qui va vous être présenté bientôt et j'espère que vous l'apprécierez.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Juste une petite précision pour éviter toute confusion, alors c'est peut-être une déformation professionnelle, j'utilise des expressions qui viennent d'autres cantons, mais je voulais bien parler d'une mise à l'enquête quand je parlais de consultation publique, je voulais bien parler d'une mise à l'enquête. Je n'attends pas de démarche supplémentaire, de démarche participative ou je ne sais quoi pour que cette rue se réalise, au contraire j'attends avec impatience de pouvoir circuler sur cette rue en toute sécurité.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR15.12PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de démolition du pavillon de la rue du midi 3-5, sis sur la parcelle 985 ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 153'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3305 « Démolition pavillon rue du Midi » et amortie en 5 ans au plus.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
11. PRÉAVIS <u>N° PR15.15PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 5'500'000.- POUR FINANCER LES TRAVAUX DE L'ÉTAPE 2 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION, DE REMPLACEMENT ET DE FIABILISATION DES INSTALLATIONS DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP) ET L'ÉLABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA NOUVELLE STEP 2018.</p> <p>RAPPORTEUR : M. STÉPHANE BALET</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>MM. les Conseillers Stéphane BALET, Steves BUCHS, Pierre CHERBUIN, Patrick DERIAZ, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Pierre HUNKELER et Julien MING.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, M. Stéphane BALET ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR15.15PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de l'étape 2 du programme d'amélioration de remplacement et de fiabilisation des installations de la STEP et l'élaboration du cahier des charges de la nouvelle STEP 2018 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 5'500'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 1457 « Programme d'amélioration STEP Etape 2 » et amortie entièrement par un prélèvement au fonds d'épuration des eaux.

**12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

12.1

Une Question de M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY (Dispositif de sécurité dans l'enceinte de la STRID)

J'ai constaté sur place que lorsqu'une benne de déchets est pleine, on la retire de sa fosse pour la remplacer. Plusieurs minutes sont nécessaires pour effectuer cette opération car cela dépend du personnel disponible sur le site. Pendant ce laps de temps, il subsiste un important trou de plusieurs mètres de profondeur qui n'est protégé par aucune barrière.

En me renseignant auprès du personnel en service, il m'a été signifié que la situation était connue de la direction de la STRID, mais que par manque de moyens financiers, il fallait faire avec.

Est-il acceptable vis-à-vis de notre personnel communal et de notre population de tolérer cette négligence sécuritaire ?

Je demande donc à notre Municipalité d'entreprendre rapidement des démarches pour que le dispositif de sécurité sur l'enceinte de la STRID soit conforme.

Merci de votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

M. le Conseiller MONNEY, vous vous inquiétez de la sécurité des employés et des usagers de STRID sur le site de la déchèterie intercommunale lors de l'enlèvement des bennes pour vidange.

En préambule, la déchèterie est gérée par la société STRID SA, ce n'est donc pas du personnel communal, mais bien des collaborateurs de STRID qui travaillent sur la déchèterie.

J'en ai parlé de votre question avec le directeur et de votre préoccupation. Lors du dernier audit de sécurité, une remarque a été formulée concernant le problème de la sécurité du personnel et des usagers lors de l'enlèvement des bennes pour vidange. Ce problème est connu et est étudié actuellement par la direction.

Le processus actuel pour la vidange des bennes est le suivant :

Les bennes sont vidangées en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie pour autant que cela soit possible. Dans le cas où la benne devrait être enlevée durant les heures d'ouverture, une signalisation ainsi qu'un ruban de protection sont placés devant l'emplacement et l'accès à la benne. Le personnel de la déchèterie est également présent pour protéger l'endroit et indiquer le danger aux usagers. La profondeur du trou lorsque la benne n'est pas en place est de 1.70m.

Suite à la remarque faite par les auditeurs sécurité, la direction étudie diverses solutions qui allient efficacité et confort d'utilisation. Ce n'est donc pas par manque de moyens financiers que la direction n'a pas encore modifié son système de protection.

Diverses solutions sont envisagées :

1. La pose de barrières fixes au risque d'entraver la dépose des déchets dans les bennes.
2. La pose de barrières mobiles.
3. La fermeture momentanée de la plateforme pour permettre les opérations d'enlèvement. C'est la solution que je privilégie.

Tout sera mis en œuvre dans les plus brefs délais pour apporter une solution satisfaisante à tous pour améliorer la sécurité du site.

Et pour votre information, la déchèterie est ouverte 51.50 heures par semaine. Il est pratiqué en moyenne 11 vidanges de bennes par semaine. Le 50% est réalisé en dehors des heures d'ouverture. La situation de la place sans protection se présente environ cinq fois par semaine. Ceci de préférence durant les heures de faible affluence.

M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :

Merci M. le Municipal, mais pour moi personnellement, je trouve qu'il y a un risque énorme de laisser ces trous, et c'était pendant les heures d'ouverture et pas seulement une fois. Le personnel est souvent de faible importance, en l'occurrence, il n'y avait qu'une personne quand ça s'est présenté. Et moi, j'ai proposé qu'on puisse mettre au moins des barrières mobiles pendant l'intervention du retrait d'une benne.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Quelques précisions, la solution pour changer une benne, vidanger, c'est cinq minutes. On prépare la nouvelle, le camion l'amène, on la change.

Alors la solution qu'on privilégie avec le directeur de STRID, c'est de fermer la plateforme pendant cinq minutes, puis les gens attendront derrière la barrière et on pourra faire le travail en toute sécurité.

Mais une barrière sur la longueur de la plateforme, qu'elle soit fixe ou qu'elle soit mobile, ce n'est pas une solution parce qu'il y aura toujours un petit malin qui ira ouvrir une barrière qui n'est pas cadenassée.

Donc je pense que la meilleure solution, et vous avez bien fait de soulever ce problème, c'est de fermer la plateforme cinq minutes. Il y aura deux trois personnes qui ralleront qui doivent attendre et bien ils attendront cinq minutes. Mais je pense que c'est la solution qu'on va adopter.

M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :

Merci M. le Municipal.



12.2

Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Cinéma)

Il n'y a pas une question, il y a plusieurs questions, et j'ai deux thèmes. Un thème, c'est cinéma et l'autre thème c'est la gare. Je commence par le cinéma.

En 2011, trois salles de cinéma, Bel-Air, Capitole et Rex, ont mis la clé sous le paillason.

Yverdon-les-Bains s'est trouvée sans aucune salle de cinéma. Rapidement après ces fermetures, les Verts ont lancé une pétition afin que la Municipalité réfléchisse à une solution pour combler ce manque d'écran dans notre Ville.

Pendant six mois une alternative a été trouvée : la Commune a mis à disposition les Caves du Château. Grâce à quelques volontaires cinéphiles et l'aide bienvenue et professionnelle de Laurent TOPLITSCH du Zinéma de Lausanne, tous les dimanches soirs, deux films ont été projetés.

Au printemps 2012 avec l'arrivée de Chahnaz SIBAÏ et son frère Khalil, le cinéma Bel-Air a été rouvert et renaissait sous l'ère numérique : une programmation riche et variée est proposée par « notre Madame Cinéma ». Avec une seule salle, Yverdon-les-Bains a un plus large choix de films que lorsque il y avait trois salles. Bravo et merci à Mme Chahnaz SIBAÏ et à son équipe.

Cependant, il reste toujours la question avec la salle initialement prévue aux « Rives du lac ». À l'ancien hippodrome des travaux ont été effectués, des sièges de tribune remplacés, c'était le préavis 4 en 2009, donc ça date. Mais depuis plus de nouvelle de cette salle intitulée « Arts et cinéma ».

Dernièrement, j'ai entendu dire que le projet aux « Rives du lac » a été abandonné, mais qu'une nouvelle idée serait de restaurer une salle près de l'Amalgame.

Il y a quelques étés, les Yverdonnoises et les Yverdonnois ont eu le plaisir d'une projection de films au bord du lac. Malheureusement, cet événement fut éphémère, quasi comme l'Expo 02.

J'ai deux, non finalement trois questions à la Municipalité :

1. Que devient le projet « Arts et cinéma », est-il enterré pour toujours ou y a-t-il encore une volonté de faire avancer les travaux ?
2. Open-air cinéma : aurions-nous un jour la chance de profiter de nouveau d'un film, avec en arrière-fond le lac de Neuchâtel ?
3. Où en est la planification d'un multiplex dont on avait aussi parlé ?

Je vous remercie de vos informations.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors je vais répondre aux deux, non mais trois questions de Mme la Conseillère LECHMANN.

Le projet que vous appelez « Arts et cinéma », donc le projet dans la tribune de l'hippodrome est toujours activé mais a été mis en standby en raison d'une longue absence du futur exploitant, donc M. TOPLITSCH dont vous parliez tout à l'heure.

Entretemps, en raison de la disponibilité de locaux à l'avenue des Sports 5, l'association exploitante et le Service de la culture étudient la faisabilité de privilégier une implantation dans ce secteur pour bénéficier de la vie culturelle déjà présente sur le site avec notamment l'Amalgame, comme vous l'avez cité, et l'enrichir. Une telle proposition paraît d'autant plus réaliste qu'elle permettrait de réaffecter l'espace des tribunes de l'hippodrome en lieu polyvalent, en lien avec le futur collège et le futur quartier. Pour ce qui est des salles de cinéma, le service attend de la part de l'association Cinédici un projet finalisé qui sera présenté dès que possible en Municipalité

dans la perspective d'une ouverture à la fin de cet été déjà.

Concernant l'Open Air, plusieurs exploitants se sont intéressés à développer une programmation open air et notamment, les exploitants du cinéma Bel-Air. Mais jusqu'à ce jour personne ne s'est lancé, vraisemblablement pour des questions économiques. Nous le savons, l'exercice est périlleux car la concurrence est grande et le succès des projections sont tributaires de la météo. À ce sujet, le Service de la culture étudie un projet d'espace couvert devant les tribunes pour encourager l'utilisation et offrir une garantie « mauvais temps » aux divers organisateurs. Ce projet s'inscrit dans la réflexion de valorisation du Parc des Rives actuellement.

Concernant le multiplexe ou le projet de bâtiment multifonctionnel, et celui plus général de l'aménagement du front de gare, qui font partie des priorités de la Municipalité de fin de législature, et c'est aussi une priorité pour les Services de la culture et d'Urbanisme. Le projet de cinéma multiplexe est toujours compris dans le programme culturel du bâtiment et un exploitant crédible, ambitieux et motivé a été trouvé.

Voilà ce que je peux vous répondre à ce jour.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Merci Mme la Municipale pour ces informations. J'ai juste une question, vous avez parlé de Cinédici, est-ce que ce serait une autre association que TOPLITSCH ou est-ce que c'est ceux de Vevey ?

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Non, l'association Cinédici c'est l'association yverdonnoise qui a été montée pour assurer l'année de cinéma dans les Caves du Château et dans les autres institutions culturelles.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Merci Mme la Municipale.

Je peux enchaîner Mme la Présidente ? Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (La gare)

Normalement, dans chaque ville il y a une « SALLE d'attente ».

Après la gigantesque transformation de la gare de Genève, c'est même un « SALON d'attente », à Berne et à Zurich, il y a même des « salles d'attente VIP » pour des personnes très importantes.

Plus proche de nous, il y a la nouvelle gare de Malley, la gare de Payerne, complètement transformée, et Renens où des travaux seront entrepris prochainement. Même Cheyres, à quelques kilomètres d'ici avec un village avec 1'338 habitants, selon les comptes du 31 décembre 2013, a une nouvelle gare.

Mais dans la 2^e ville du canton, avec ses 28'000 habitants, il y a une gare avec une sorte de « couloir d'attente ». À peine une dizaine de personnes peuvent s'asseoir, on est entassé, on est serré, et en hiver on est complètement exposé au courant d'air.

Je pense qu'Yverdon mérite mieux. Inutile de me dire que la gare n'appartient pas à la Commune, je le sais. Mais il est essentiel que la Commune agisse auprès des CFF, du Canton et de toutes les instances concernées pour demander une gare, avec une salle d'attente plus

accueillante.

Ma question est donc la suivante :

Que fait ou prévoit de faire la Municipalité pour faire évoluer rapidement la situation dans ce sens ?

Est-ce qu'un ou une représentant/e de la Municipalité fait partie d'un groupe de travail ou de réflexion avec des représentants des CFF ou du Canton ?

Je vous remercie de votre réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mme la Conseillère, alors effectivement je ne travaille pas aux CFF. Par contre, on a beaucoup de contacts avec eux dans le cadre du futur éventuel poste de police de la gare, et par rapport à ça, et on a vu certains plans. Donc je ne peux pas dévoiler aujourd'hui certaines choses puisque rien n'est définitif, mais il y a beaucoup de discussions. Et effectivement l'aménagement d'une salle d'attente doit être entièrement revu.

Donc en tout cas, c'est dans les projets des CFF, ça avance bien. On espère que d'ici cet automne, alors je ne dis pas que cet hiver vous serez au chaud, ça je ne sais pas à quoi est la longueur des travaux, en tout cas ça avance et on espère vraiment aller dans ce sens-là pour tout le monde, pour les usagers et tout. Les CFF eux-mêmes en sont parfaitement conscients et ça devrait bouger aussi à Yverdon.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je vous remercie de vos explications.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Parking souterrain Place d'Armes)

En fait trois, mais qui concernent complètement le même thème.

Hier, la Municipalité a réuni une conférence de presse, et a sorti un communiqué de presse dans lequel on a parlé, notamment et entre autres, du parking souterrain de la Place d'Armes. On a appris, par le biais de ce communiqué de presse, qu'il s'agissait d'une enquête sur le dimensionnement du parking souterrain de la Place d'Armes. On a appris également, en lisant la presse du jour, que la précision était qu'un sondage concernant environ 1'300 acteurs concernant leurs besoins et leurs desideratas en termes de location ou d'achat de places dans ce cadre-là.

Donc ça permet en fait, cette action-là, de reparler de ce parking. Il me semble effectivement qu'il est grand temps, puisque ça fait dix-huit mois maintenant que l'appel à candidatures a été lancé pour trouver un partenaire privé dans le cadre du partenariat public-privé qui doit présider à la réalisation de ce parking, et qu'on imagine donc volontiers que les discussions vont bon train et que le dossier a quand même pas mal avancé.

Donc d'une certaine manière c'est dans ce cadre-là que cette enquête, que la Municipalité veut mener, vient se mettre. Et ça surprend un tout petit peu parce qu'on se dit que finalement les discussions ont dû quand même pas mal avancer depuis dix-huit mois. Et que d'une certaine manière, le terrain de jeu il est quand même relativement borné, il est relativement connu. D'une certaine manière, on imagine mal que ce parking puisse avoir moins du nombre de places qu'il y a actuellement en surface dans le secteur, c'est-à-dire, si mes souvenirs sont bons environ 550, et puis une revendication « maximale » avait été faite sauf erreur par la Société Industrielle et

Commerciale, la salle me corrigera si j'ai tort, et qui avait, elle, parler de 900 places.

Autant que je me souvienne, on n'est pas forcément à une place près dans cette question-là parce qu'on se rend bien compte que cette question, elle dépend notamment du nombre d'étages de ce parking. Si vous faites sur un étage, ça peut être que « relativement petit ». Si vous faites sur plusieurs étages, bien c'est plus grand, c'est aussi très nettement plus cher, et donc d'une certaine manière, il y a un choix qui doit être déterminé.

Ce choix, qu'on le veuille ou non, durant cette législature, il est devenu politique. Il y a eu des revendications, comme je l'ai dit, relativement vocales sur la taille que devait avoir ce parking. Qu'il soit petit, certains qui pensent qu'il doit être de taille relativement modeste, d'autres qui pensent au contraire qu'il doit être de taille relativement importante. Et puis tout ça doit être, puisqu'on est dans un partenariat public-privé, négocié avec un partenaire privé, qui n'a pas forcément les mêmes intérêts, c'est-à-dire que l'intérêt du partenaire privé, autant que je puisse m'en rendre compte, c'est de faire relativement petit, d'une part parce que c'est moins cher à faire, d'autre part parce que c'est plus rempli et donc plus rentable et plus facilement à amortir. Et puis l'intérêt de la Ville, tel qu'en tout cas je me représente l'intérêt que se fait la majorité de la Municipalité de la Ville, c'est évidemment un intérêt contraire qui serait plutôt de l'avoir grand.

Et donc on a une négociation, et puis quelqu'un qui doit payer à la fin, quelqu'un étant le contribuable yverdonnois selon toute vraisemblance. On aboutit à un chiffre, et c'est là que de toute façon la moitié de la Ville, vous n'y couperez pas, la moitié de la Ville va vous tomber dessus parce que ce sera soit trop petit, soit trop grand, soit trop cher, soit les trois à la fois. Et c'est dans ce cadre-là finalement que, bien, je trouve que c'est le moment effectivement qu'on reparle de cette question.

Et donc je vous pose trois questions, mais qui sont « mélangées » en une seule :

1. Où en est-on dans la discussion entre Ville et partenaire privé concernant justement le dimensionnement du parking souterrain de la Place d'Armes, quelles sont les hypothèses sur lesquelles on travaille ?
2. Qu'est-ce qu'attend la Municipalité comme résultats de l'étude qu'elle vient de commander et qui a été donc annoncée par communiqué de presse et par conférence de presse, et qui ne soit pas déjà connus par rapport aux attentes, notamment de la Société Industrielle et Commerciale ?
3. Qu'est-ce qui empêche finalement la Municipalité de s'engager dès maintenant sur le nombre de places qui a été annoncé notamment lors des campagnes électorales diverses et variées que nous avons vécues ces cinq dernières années ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses. Et je m'excuse avant évidemment de ne pas avoir eu le temps de vous transmettre les questions. Mais évidemment la conférence de presse, elle a eu lieu hier, les articles, ils sont d'aujourd'hui, et donc tout ce qui me restait c'était la demi-heure avant le Conseil pour préparer cette intervention, je m'en excuse, Mme la Municipale.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, moi je vais vous répondre pour une partie, vous vous doutez bien qu'on est plusieurs personnes concernées autour de cette table. Je vais vous répondre sur l'enquête qu'on a effectuée.

Alors effectivement, on a envoyé des courriers à tous les propriétaires, commerçants, locataires, enfin tous ceux qui font un peu l'hypercentre, donc qui sont autour de cette Place d'Armes et qui seraient susceptibles d'acquiescer des places de parc. Ça peut être des commerçants à dix places, je dis n'importe quoi c'est vraiment comme ça, peut être le propriétaire qui en veut une ou plus. C'était pour avoir un nombre et se dire que si on fait 450 places, puis qu'on en a déjà 100 qui

partent et bien on peut se dire que c'était un faux calcul.

Donc c'est pour avoir une estimation, et surtout que je pense que la population qui est autour de cette place est complètement concernée et a le droit de s'exprimer à ce sujet-là avant que ça démarre. On a même posé la question, pour vous rassurer, si des places cyclistes les intéressaient. Donc voilà, on essaie vraiment d'élargir le cercle, et puis de donner un maximum de matière aussi après aux services concernés pour qu'on puisse aller de l'avant.

Je m'arrêterai là pour ce qui concerne l'enquête et après je passe la parole à je ne sais pas qui veut la prendre entre Mme la Municipale ou M. le Syndic.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Oui, qui veut la prendre ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

En fait, Mme JAGGI a répondu pour le sondage qui en fait répond indirectement à la question n° 3, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on attend pour sortir le nombre de places de parc, bien évidemment la réponse des gens qui nous permettra de finaliser cette histoire.

C'est vrai que le Service de l'urbanisme et des bâtiments a fait une étude, un appel d'offres pour trouver ce partenariat, ce célèbre partenariat public-privé. Et vous avez raison, M. le Conseiller, évidemment que le partenaire privé a tendance à vouloir mettre des places de parc faibles puisqu'en fait ça permet d'avoir la meilleure rentabilité possible.

La Commune doit elle, elle doit quantifier le delta, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on veut bien prendre sur nous parce qu'on considère qu'il en faudrait plus, pour toutes sortes de raisons qu'on devra étayer et qu'on devra débattre ici, on est d'accord, et auxquelles on va encore rajouter, donc sur la partie privée, la partie du sondage qui fait qu'en fait ça vient augmenter cette appréciation-là.

Puis ensuite de ça, il y a effectivement un débat politique qui va certainement avoir lieu, en disant jusqu'où on va mettre ce curseur, parce que ça nous semble être celui du « bon sens » si j'ose. Plaisanterie mise à part, vous me permettrez de revenir sur le sujet en disant : les priorités de la Municipalité sont, chaque fin de mois, analysées par les services, je crois que je l'ai déjà dit, et je viens d'ailleurs d'avoir ce document où le parking de la Place d'Armes est justement aussi situé du point de vue délai.

Alors le délai, on va attendre encore une fois ce sondage-là, et j'imagine qu'à la rentrée, rentrée de fin d'automne si vous êtes d'accord, et bien certainement que la Municipalité se sera prononcée, en tout cas sera en mesure de se prononcer, et en pleine campagne électorale, M. le Conseiller, on aura certainement l'occasion d'en débattre.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Syndic, Mme la Municipale, de vos réponses.

Moi, je ne suis pas contre les études en elles-mêmes, simplement je tiens à relever que certaines équipes qui vous ont précédées à ces différentes tables, ont été lourdement critiquées pour avoir mené des études, encore des études et que des études, et que donc je trouve finalement très bénéfique que vous y veniez aussi et qu'on essaie effectivement d'avancer sur ce point-là, même si on avait eu l'impression, suivant les différents débats, que nous avons déjà vus, et que vous annoncez effectivement, et que nous aurons très probablement à l'automne et au printemps prochain, effectivement qu'on avait le sentiment que ce chiffre était relativement fixé dans les têtes, je découvre aujourd'hui que ce n'est pas encore tout à fait le cas.

Affaire à suivre, merci de vos réponses dans l'intervalle.



12.5

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mesures prises ou prévues en terme de mobilité)

La Municipalité a communiqué hier, un certain nombre de mesures prises ou prévues en terme de mobilité.

Le groupe des Verts s'inquiète de la sécurité des piétons suite aux changements envisagés pour les arrêts de bus des rues Haldimand et Edouard Verdan. En effet, il est prévu de les déplacer afin, selon le communiqué de presse, « d'améliorer la sécurité des usagers, notamment sur les passages piétons à proximité des arrêts concernés, et de fluidifier le trafic à ces emplacements ». Ces deux objectifs ne vont a priori pas de pair si facilement. Ceci est d'autant plus vrai pour la situation des piétons particulièrement fragiles, tels que les élèves des Quatre-Marronniers ou les pensionnaires de la Fondation St-Georges.

Il est important de rappeler les raisons qui avaient prévalu à l'époque à l'installation de ces deux arrêts de bus :

La première était d'assurer une meilleure protection des piétons traversant à proximité d'un arrêt de bus, et la seconde, d'améliorer la ponctualité des bus. Pour ce faire, il fallait faire en sorte d'empêcher que les voitures puissent dépasser les bus à l'arrêt.

Or, la Municipalité et les changements prévus permettront aux voitures de dépasser à nouveau les bus à l'arrêt, ce qui promet des conflits entre usagers. On imagine déjà les usagers des transports publics traverser devant les voitures en mouvement. On comprend également que le second objectif, le respect des horaires, sera difficile à atteindre. Ceci serait dommageable pour Travys, les usagers se plaignant déjà régulièrement des retards des bus.

Nous demandons donc à la Municipalité de nous indiquer quelles mesures concrètes seront mises en place pour renforcer la sécurité des usagers, alors même que l'environnement sera plus dangereux, et faire en sorte que la ponctualité des bus soit améliorée.

Nous désirons également savoir si le déplacement de ces arrêts a été mis à l'enquête.

Enfin, dans cette même communication, il est fait mention de l'installation de nouveaux abris et zones de stationnement sécurisées pour les vélos, tels que votés par ce Conseil l'année dernière. Est-il possible de connaître l'état d'avancement de ce projet ?

Je vous remercie pour ces réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Mme la Conseillère, c'est dommage que vous ne m'ayez pas donné votre question, parce que j'aurais pu vous passer, pour autant que le beamer fonctionne, le plan où vous auriez visualisé, puisqu'il n'a pas passé dans les articles de presse, mais on l'avait remis aux journalistes, vous auriez pu visualiser beaucoup mieux.

Si je prends l'arrêt des bus à la rue du Buron, en fait la norme VSS n'est pas du tout respectée, l'arrêt de bus doit être 15 mètres avant le passage piéton. Nous ne sommes pas dans cet état-là puisqu'il est vraiment arrêté juste devant le passage piéton. Donc on recule l'arrêt de bus à peu près de 30-40 mètres tout simplement et nous revenons dans les normes VSS.

Effectivement que les voitures vont pouvoir passer. Le fait de provoquer aussi l'arrêt des véhicules derrière le bus quand il est arrêté, pose un sérieux problème, et la sécurité est peu mise en évidence, à part quand il y a les patrouilleurs scolaires qui se trouvent à cet endroit-là, parce que les motos, les scooters et les vélos, eux peuvent passer et continuent de passer sans faire attention. Il y a déjà failli avoir plusieurs accidents. Autant que la circulation continue, que les enfants soient arrêtés quand il y a les patrouilleuses scolaires qui sont là. Et ensuite, grâce à ça, on respecte les normes VSS.

Si je prends à la Fondation St-Georges, là il y avait un autre problème très important. Nous avons été approchés par la Fondation St-Georges qui n'en pouvait juste plus. C'est que les gens au lieu d'attendre derrière le bus, comme ils auraient dû le faire, et bien ils passaient par le parking pour dépasser le bus, donc ils rentraient dans la Fondation St-Georges et ressortaient de l'autre côté. Donc ce n'est absolument pas possible, il y a des personnes âgées, handicapées, enfin toutes sortes de gens aussi à la Fondation St-Georges, dont la vie était en danger.

Et le directeur de la Fondation St-Georges a demandé à plusieurs reprises, et tout, qu'on fasse vraiment quelque chose. Donc là, en plus le passage piétons n'était pas face à l'entrée, on resécurise la zone, vraiment pour qu'il n'y ait plus ces passages qui se fassent. Ils ont beau essayer de mettre des barrières, enfin n'importe quoi, les gens trouvent toujours un moyen pour passer par ce parking. Donc c'est ça qui sera modifié. Mais je ne peux pas vous le montrer, malheureusement c'est un peu difficile d'expliquer sans plan, et comme ça, ce qu'il en est.

Par rapport aux abris vélos qui ont été votés. Donc ça, on vient d'attribuer l'entreprise qui va prendre ça en charge. Donc ça va se faire à partir de fin juin, début juillet, en fonction des disponibilités de l'entreprise. Et ça devrait être jusque, normalement fin octobre, tout devrait être terminé. Tous les abris vélos devraient être posés.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Merci pour votre réponse.

Sur le vif, j'ai aussi été prise de cours, je ne devais pas faire l'intervention. Par contre, c'est avec un grand intérêt qu'on visualisera votre présentation, peut-être pas à la séance de juin, mais en septembre, merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je propose, je ne sais si le secrétariat sera d'accord et le Bureau sera d'accord, qu'on vous joigne les présentations au PV, et puis comme ça bien tout le monde les a, vous pouvez vraiment les visualiser. Je pense que c'est la manière la plus simple, plutôt que de les passer au beamer. Mais au moins, vous les aurez sur papier, ou sur iPad, ou ce que vous voulez. Mais enfin, vous les aurez tous, tout un chacun pourra les consulter, c'est plus simple.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Excellente proposition, c'est volontiers qu'on se met à votre disposition.

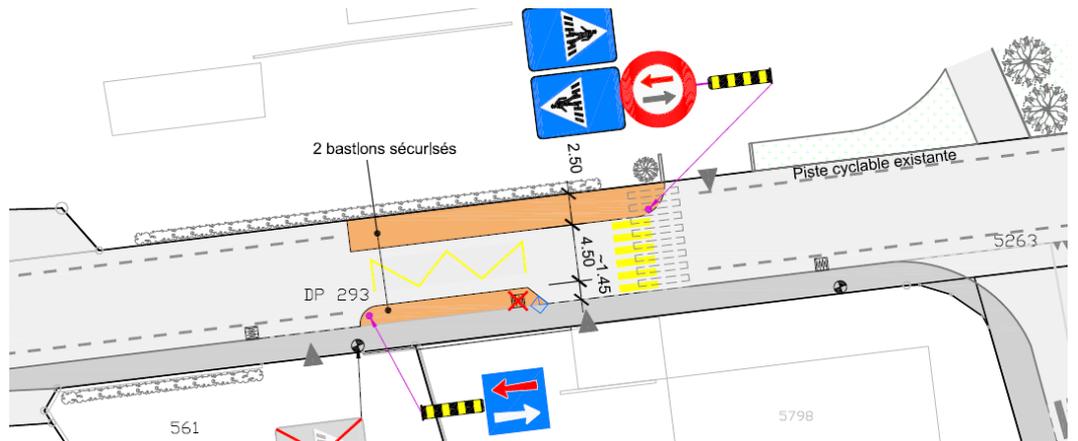
Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci.

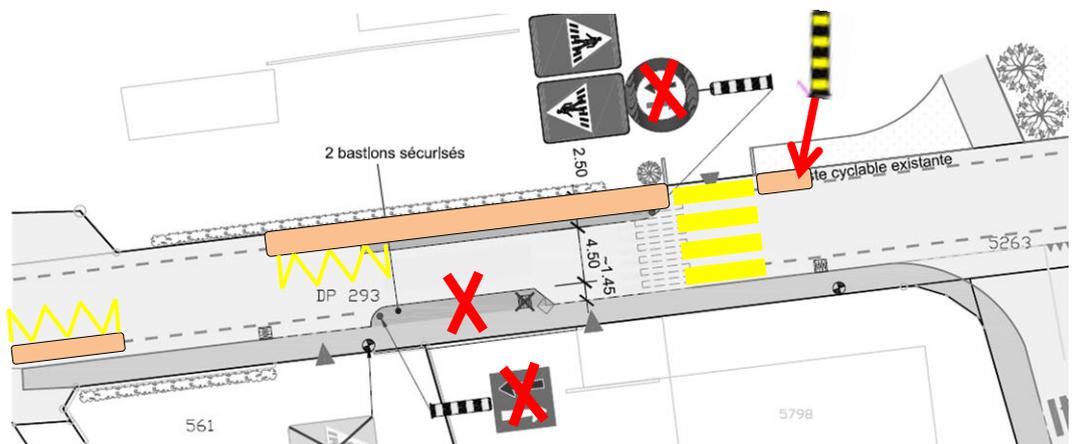
Arrêt Pont du Buron



Arrêt St-Georges - Actuel



Arrêt St-Georges - Futur



Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'intervention de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Une annonce en forme de rappel. Le paracyclisme, vous me direz je viens toujours avec des manifestations, mais enfin le paracyclisme qui va avoir lieu chez nous du 13 au 16 juin.

C'est donc une manifestation de niveau mondial. Vous êtes tous et toutes invités. Vous avez tous reçu une invitation. Vous êtes invités pendant les trois jours. Mais évidemment pour ce faire, il faut répondre et vous inscrire. Donc ça sera plus facile pour nous de gérer les gens qui viennent et qui seront invités. Et ça sera aussi plus facile de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions.

Voilà donc, j'insiste et je pense que la Ville doit pouvoir montrer qu'elle va accueillir cette manifestation d'envergure. Je rappelle qu'il y a les 5 continents qui sont représentés, 37 nations, des États-Unis, l'URSS, l'Australie, enfin je ne vais pas vous les citer. Mais j'entends c'est une manifestation extrêmement importante. C'est 370 athlètes, c'est plus de 100 accompagnants, et c'est du paracyclisme, c'est donc du sport handicap.

Et je pense que la Ville, qui fait un effort considérable par ses services et par son administration, souhaiterait avoir une représentation du Conseil communal et je me réjouis déjà de vous y accueillir. Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Moi, j'ai une information un peu plus délicate et moins festive. Mais je tiens à le faire par souci de transparence vis-à-vis de vous tous. Ça fait de nombreuses années que je travaille avec certains et je ne veux pas qu'il y ait des bruits qui courent.

En fait le 22 mai, j'ai appris, avec stupeur aussi, que j'avais un cancer du sein. Donc voilà, c'est un peu difficile, je m'excuse, enfin voilà, je voulais absolument vous informer pour la simple et bonne raison que, bien je vais me soigner, je vais tout mettre en œuvre, je vais me battre. Enfin, je ne vais en tout cas rien lâcher, je l'ai assez dit pendant la campagne, je ne lâcherai rien.

Mais voilà, là il en va de ma santé, donc je serai toujours présente, pour mon moral, pour moi c'est absolument important que je puisse continuer, et puis ne pas me couper du monde et tout ça. Donc tout ce que je pourrai faire, je le ferai.

Mais enfin voilà, je vais m'arrêter là et merci de votre compréhension.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a bien évidemment discuté avec Mme Valérie JAGGI WEPF, et il est évidemment très clair que nous allons faire tout ce que l'on peut pour soutenir Valérie dans ce passage un peu compliqué.

J'aimerais dire aussi que Mme Valérie JAGGI WEPF va garder la direction de son dicastère parce que c'est ainsi que ça va se passer. Et c'est ainsi qu'on l'a décidé, il n'y a aucune raison.

Donc nous allons nous organiser. Nous avons décidé de nous organiser pour faire en sorte que les affaires de la Ville continuent d'une façon tout à fait classique. Mme Valérie JAGGI WEPF garde la direction de son dicastère en plein. Et puis, si elle a besoin de remplacement, et bien il y a une remplaçante, Mme Gloria CAPT, et pour ce qui est des affaires de police, je les connais aussi quelque peu. Donc je pense qu'on va être quelques-uns à pouvoir remplacer Mme Valérie

JAGGI WEPF relativement facilement.

Pour ce faire, il faut donc qu'elle puisse partir vers cette opération d'une façon, la tête légère, en sachant qu'elle a tout notre appui. Et c'est ainsi que la Municipalité voulait s'exprimer ce soir en appui de Valérie.

Ca va aller Valérie !

Merci.

Applaudissements dans la salle

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Oui, j'allais enchaîner en disant que c'était difficile d'enchaîner après une telle nouvelle.

Et je crois que je peux le dire au nom de ce Conseil communal qui vient d'applaudir justement les quelques mots de M. le Syndic, que tous les membres du Conseil communal sont derrière vous, derrière toi, Valérie, et que nous espérons tous un prompt rétablissement.

Clôture

Voilà, chers collègues, nous arrivons au terme de notre séance.

Avant de remercier chacun pour sa participation, j'aimerais vous donner des informations quant à notre prochaine séance.

Notre prochaine séance aura lieu dans les murs de notre majestueux Château où ses musées fêtent leurs 250 ans. Un quart de siècle ce n'est pas rien ! Et c'est pour cet important anniversaire que votre Bureau invite les Autorités de cette Ville à rendre hommage à ce joli jubilé, et cela à notre manière, en siégeant au Château, dans ce site exceptionnel.

La séance commencera exceptionnellement à 19h15, comme les commissions, et aura lieu dans la cour du Château. N'oubliez pas de venir avec une petite couche supplémentaire pour la 2^{ème} partie de soirée. En cas de mauvais temps, ou d'une soirée beaucoup trop fraîche, nous siégerons à l'Aula Magna. Dans ce dernier cas, cela aura l'avantage de tester une séance de Conseil en ces lieux. Effectivement, si, dans le futur, nous choisissons de rénover cette salle des débats, nous serons amenés, durant la durée des travaux, d'y siéger quelques mois.

Au terme de cette séance, nous ferons une verrée comme à l'accoutumée, mais cette fois-ci donc dans la salle rouge dans la partie exposition.

Et vous dire encore qu'avant notre séance du Conseil, la conservatrice du musée, Mme France TERRIER, vous propose une visite guidée des expositions.

Dans tous les cas, vous retrouverez toutes les informations complémentaires pour cette séance extra-muros dans la convocation que vous recevrez chez vous. Et pour toute question, les membres du Bureau se tiennent à votre disposition.

Voilà, il est 22h10, je lève cette séance et vous souhaite une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 juin 2015

	Page
1. Appel.....	295
2. Approbation de l'ordre du jour.....	295
3. Approbation du PV du 26 mars 2015.....	295
4. Approbation du PV du 7 mai 2015.....	296
5. Assermentation.....	296
6. Communications de la Présidente.....	296
7. Communications de la Municipalité.....	298
8. Préavis n° PR15.07PR BIS concernant une demande d'autorisation pour l'acquisition des parcelles 3805 et 2 dans le secteur Aux Bains et des immeubles sis dessus ; une demande d'autorisation pour la vente des bâtiments et installations au fonds immobilier Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus ; une demande d'autorisation pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent au profit de Credit Suisse Real Estate Fund LivingPlus ; la validation d'une transaction globale conduisant au désengagement de la ville des sociétés Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA, ainsi que de l'Association médicale du Centre thermal ; la réponse à la motion du Conseiller D. Viquerat, du 1er novembre 2012. Rapporteur : M. François ARMADA, Président de la Commission des affaires immobilières Rapporteur : M. Pascal BLUM, Président de la commission des finances.....	298
9. Préavis n° PR15.11PR concernant une demande d'autorisation pour l'acquisition de la parcelle 3337 et l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 840'000.- ; une demande d'autorisation pour l'acquisition de la parcelle 3326 et l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'260'000.- ; l'octroi d'un droit de superficie sur la parcelle n°3326. Rapporteur : M. François ARMADA, Président de la Commission des affaires immobilières.....	306
10. Préavis n° PR15.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 153'000.- pour les travaux de démolition du pavillon de la rue du Midi 3-5, sis sur la parcelle 985. Rapporteur : M. François ARMADA, Président de la Commission des affaires immobilières.....	314
11. Préavis n° PR15.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'500'000.- pour financer les travaux de l'étape 2 du programme d'amélioration, de remplacement et de fiabilisation des installations de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et l'élaboration du cahier des charges de la nouvelle STEP 2018. Rapporteur : M. Stéphane BALET.....	317
12. Propositions individuelles et interpellations.....	318
12.1 Une Question de M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY (Dispositif de sécurité dans l'enceinte de la STRID).....	318
12.2 Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Cinéma).....	320
12.3 Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (La gare).....	321
12.4 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Parking souterrain Place d'Armes).....	322
12.5 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mesures prises ou prévues en terme de mobilité).....	325